



DROIT DE REPONSE SUR LE POINT SUR L'AGENDA SOCIAL A LA UNE DE COMETE

Nos organisations syndicales (OS) sont outrés par le message à la Une de Comète intitulé Le point sur l'Agenda social. Ce message, très politique, nous interpelle à plus d'un titre.

Les OS sont pointées du doigt, en ayant voté contre l'aide à l'achat de matériel de 115 € par télétravailleur, lors du Comité Technique (CT) du 12 juillet.

Rappelons que le CT ne formule que des avis, pour lesquels l'employeur peut passer outre, ce qu'il fait d'ailleurs régulièrement. **C'est donc bien le choix de l'exécutif de ne pas attribuer cette aide.**

Lors du CT, les organisations syndicales ont expliqué que l'aide de 115 € était très insuffisante pour équiper en matériel les télétravailleurs : elle correspond à environ 10% du coût réel. Elle n'est pas à la hauteur des capacités financières de la Métropole, qui rappelle le a réalisé 584 M€ d'autofinancement brut en 2021.

C'est pour cela que les organisations syndicales se sont majoritairement abstenues.

L'article incrimine les organisations syndicales qui en votant contre cette aide, favoriseraient l'augmentation des troubles musculo-squelettiques chez les télétravailleurs.

C'est le comble, la responsabilité de l'employeur est de garantir la santé des télétravailleurs et d'équiper les agents pour qu'ils télé travaillent dans de bonnes conditions.

Enfin, la posture de la Métropole vis-à-vis du télétravail est très surprenante. Contrairement à ce que dit Comète, la Métropole n'a pas souhaité mettre en place l'indemnité de 2,5 € par jour télé travaillé alors que cette aide a été mise en place pour la fonction publique d'État et hospitalière. **Ce n'est pas que cette aide ne s'applique pas, c'est une décision de notre employeur de ne pas l'accorder.**

Comment ne pas s'indigner de la posture de cet écrit qui précise que la situation s'arrangera à l'issue des élections professionnelles avec de nouveaux élus du personnel. Depuis des années la posture de la collectivité consiste à ne pas faire, à décaler les projets majeurs en Ressources Humaines et à promettre que demain tout ira mieux.

Enfin, vous noterez que cette une de Comète n'est pas signée et force est de constater que le courage manque pour affirmer de telles positions politiquement non soutenables notamment vis-à-vis de l'accord national sur le télétravail qui fournit une aide de 2,5 € par jour de télétravail.

CFDT

CFTC

CFE-CGC

SUD

FA

FO